

Pass sanitaire : NON aux sanctions!

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LE PASS SANITAIRE CONDUIT A DES REGRESSIONS SOCIALES INEDITES ET INACCEPTABLES :

Par la discrimination à l'embauche, par la suspension du contrat de travail sans salaire provoquant la fuite des personnels dans un contexte déjà à flux tendu; par la difficulté d'accès aux soins pour les patients. Avec la polémique engendrée par cette loi, le gouvernement tente de déplacer la responsabilité sur les agents et salariés, se dédouanant de ses manquements. Ils veulent nous éloigner de nos revendications sur les salaires, les effectifs, le maintien des lits et la défense de l'hôpital public. La gestion calamiteuse du stock de masques, ses incohérences, ses mensonges, ses négligences, son infantilisation ont des conséquences sur la population : **la défiance.**

Rappel : Depuis le mois de mars 2020 nous avons subi une crise sanitaire , nous en sommes à la 4ème vague:

- Plusieurs confinements
- Des injonctions paradoxales incessantes entre autres, sur le port du masque
- De la distanciation physique et sociale
- Des entraves à la liberté de circulation (couvre-feux, autorisations de déplacements)
- Restrictions sociales : enterrements, visiter nos familles/proches, malades et nos aînés
- Éducation : arrêt des cours causant des inégalités
- Chômage
- L'absence de moyens de protection pour des soignants qui pour certains en ont perdus la vie.

Après avoir été érigés au statut de Héros par le gouvernement , désormais celui-ci, nous stigmatise et nous menace de perte d'emploi si nous ne nous soumettons pas. Nous avons besoin d'effectifs pas de menaces.

AUCUNE SANCTION POUR LES AGENTS NON VACCINES : L'INFORMATION PLUTOT QUE LA SANCTION.

On peut regretter l'insuffisance d'information régulière et scientifique donnée à la population, qui aurait pu se faire à la place de campagne de communication purement incitative.

Pour la CGT (5 août), la cible à combattre doit être le virus pas les salariés. Il ne fait aucun doute que la vaccination du plus grand nombre est essentielle pour sortir de cette pandémie. Elle estime cependant, qu'il est primordial de convaincre les soignants plutôt que de les contraindre au risque de stigmatiser une profession pourtant déjà bien éprouvée .

« les monopoles des vaccins rendent au moins 5 fois plus cher le coût des vaccins anti-Covid » Oxfam France.

Il faut exiger la levée des brevets sur les vaccins. Pour exemple, le continent africain affiche un taux de vaccination de la population de seulement 1,5% qui n'est pas à la hauteur de cette crise et augmente le risque d'apparition de variants.

LA CRISE SANITAIRE C'EST AUSSI LE MANQUE DE MOYENS HUMAINS ET DE LITS.

Depuis le début de la crise, le nombre de lits a continué d'être diminué. Le personnel hospitalier tire le signal d'alarme depuis trop longtemps .

Dans cette période de crise où l'implication des hospitaliers est un atout indispensable, pour lutter contre cette pandémie, il est irresponsable d'envisager la suspension de nombreux contrats de travail et les mesures de rétorsions salariales. Cela ne fera qu'augmenter l'absentéisme et provoquera la désorganisation de nos services.

Nous rappelons également la nécessité immédiate de rouvrir des lits et d'embaucher massivement du personnel hospitalier soignant, administratif et technique pour pouvoir soigner tous les patients sans distinction en assurant la sécurité et qualité des soins.

Depuis 2018, pour les HSM :

- 4 Fermetures d'unités (Minkowski, INR- C, Laennec, Daumezon/George Sand)
- 47 Fermetures de lits
- 106 postes vacants dont 54 IDE (CTE 24/06/2021)

**Non à la loi du 5 Août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire !
Oui à la satisfaction de nos revendications : salaires, effectifs, lits ... !**

Le conseil constitutionnel a validé la quasi totalité de la loi actant la mise en place du pass sanitaire et la vaccination sous contrainte des soignants. Les conséquences :

Pour les personnels :

Obligation vaccinale fixée au 30/08/2021 et sanctions à partir du 15/09/2021 (Suspension de salaire sans possibilité de chômage ni de travail)

Pour les accompagnants :

Interdiction d'accès aux accompagnants dépourvus de pass sanitaire.

Pour les patients :

En conditionnant l'accès aux soins à l'obligation de présentation du Pass, la loi remet en cause le principe de droit à la santé de chacun. En laissant la décision aux médecins elle crée une inégalité d'accès aux soins.

PASS SANITAIRE : REMISE EN CAUSE SANS PRECEDENT DU DROIT AU TRAVAIL...

« LA SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL NE VAUT PAS MIEUX QUE LE LICENCIEMENT ! »

LA CGT RAPPELLE : AUCUNE SANCTION POUR LES AGENTS NON VACCINES

Le gouvernement Macron-Véran œuvre pour la plus grande confusion et répression depuis son allocution le 12 juillet pour nous diviser entre salariés et population, particulièrement contre les agents hospitaliers car

NOUS N'ACCEPTONS PAS :

- D'étouffer nos revendications. Les hospitaliers sont en très grande souffrance et demandent l'embauche du personnel, de rouvrir les lits, d'avoir du matériel, des conditions de soins satisfaisantes...
- la Remise en cause du Droit au Travail
- La diversion sur son projet de la réforme des retraites : repousser l'âge de départ à la retraite à 64 ans, la remise en cause des 42 régimes de retraite dont le notre CNRACL (pension calculée sur les 6 derniers mois de salaire + pénibilité de travail avec départ à 57 ans).

IL EST TEMPS DE S'ORGANISER ET DE PREPARER ENSEMBLE

LA GREVE UNITAIRE

POUR DEFENDRE L'HOPITAL ET GAGNER SUR NOS REVENDICATIONS.



**Ensemble
la riposte**

Téléphone : 01 43 96 60 57

Email : syndicat.cgthsm@gmail.com

Web : cgthsm.blogspot.org

Twitter : @cgthsm